

2014-AO CNRS/JSPS, la date limite de dépôt des dossiers sera le jeudi 12 Septembre 2014

2 possibilités de coopération : <http://www.jsps.go.jp/english/e-bilat/main.html>

- Projets de recherche conjoints
- Séminaires conjoints

Attention : les projets non co-déposés à la fois au CNRS et à la JSPS seront rejetés.

Projets de recherche conjoints

Remplir le formulaire en ligne :

<https://www.cooperation.cnrs.fr/coopinteer/interne/login.do>

Le libellé de la campagne est : **PRC-CNRS/JSPS 2014**

Durée du projet deux ans, renouvelable un an éventuellement

Le CNRS prend en charge :

- Les billets d'avion entre la France et le Japon
- Les indemnités de séjour et les billets de transport à l'intérieur du Japon
- Quelques frais de fonctionnement

L'appui financier venant du CNRS ne dépassera pas 10000 euros/an pour la partie française. Pour la partie japonaise, la JSPS assurera un financement également.

Les porteurs de projets devront fournir un rapport scientifique et financier annuellement.

Les projets déposés seront évalués et sélectionnés conjointement par le CNRS et la JSPS.

Nombre de dossiers retenus : 10 nouveaux projets par an.

Le dépôt des dossiers doit être fait conjointement :

- du côté japonais auprès de la JSPS date limite de dépôt des dossiers : **12 septembre 2014**
- du côté français auprès du CNRS date limite de dépôt des dossiers : **12 septembre 2014**

Séminaires conjoints

Envoyer la demande sur papier libre à gulnara.letorrivellec@cnrs-dir.fr

par e.mail en indiquant :

- Titre du séminaire
- Lieu
- Date, durée (la durée du séminaire ne doit pas excéder une semaine)
- Thème
- Coordonnateurs français et japonais
- Nombre de personnes côté français et côté japonais (des scientifiques d'un troisième pays peuvent participer au séminaire mais ils doivent prendre en charge leurs propres frais)
- Résumé scientifique
- Budget prévisionnel

Le pays qui envoie les chercheurs prend en charge :

- Billets d'avion entre la France et le Japon
- Indemnités de séjour et déplacement à l'intérieur du pays d'accueil

Le pays qui reçoit prend en charge :

- Transports intérieurs et indemnités de séjour de ses propres chercheurs
- Dépenses relatives à l'organisation du séminaire

L'appui financier venant du CNRS ne dépassera pas 8000 euros pour la partie française.

Pour la partie japonaise, la JSPS assurera un financement également.

Les projets déposés seront évalués et sélectionnés conjointement par le CNRS et la JSPS.

Nombre de dossiers retenus : 5.

Dépôt des dossiers doit être fait conjointement :

- du côté japonais auprès de la JSPS date limite de dépôt des dossiers : **12 septembre 2014**
- du côté français auprès du CNRS date limite de dépôt des dossiers : **12 septembre 2014**

Contact CNRS-DERCI :

Gulnara L e Torrivellec

CNRS – Direction Europe de la recherche et coopération internationale

3 rue Michel-Ange

75794 PARIS cedex 16

Tél. 33(0)1 44 96 44 53

Gulnara.letorrivellec@cns-dir.fr